Périgueux, le 2 février 2009

L'Inspectrice de l'Education nationale

à Mesdames Messieurs les enseignants
Mesdames Messieurs les directeurs

Inspection de l'Education Nationale
Périgueux II

Affaire suivie par
Annie COURTEAUX

Tél. : 05 53 53 16 66

ce.ien-périgueux2@ac-bordeaux.fr

20, rue A. de Musset
24 016 Périgueux CEDEX

NOTE DE SERVICE N° 14

Objet :
- **DOCUMENTATION SUR LE DROIT D'ACCUEIL POUR LES ELEVES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE (LOI n° 2008-790 du 20 août 2008)**
- **INFORMATION PARTAGEE**

Référence : AC/CL n° 205

Afin de faciliter l'accès aux informations relatives à la mise en œuvre du droit d'accueil pour les élèves pendant le temps scolaire, il semble intéressant de **regrouper les textes réglementaires** pour les partenaires concernés.

A ce jour les principales dispositions sont précisées dans les documents suivants.

- Lettre de Monsieur l'Inspecteur d'académie aux directeurs d'écoles du 29 septembre 2008
  - objet : Droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire
  - références : Loi n° 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.
    Circulaire n° 2008-111 du 26 août 2008 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2008-790.
- Lettre de Monsieur l'Inspecteur d'académie aux maires des communes de Dordogne du 20 janvier 2009.
  - objet : Organisation du droit d'accueil
  - références : Loi n° 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire
    Circulaire n° 2008-111 du 26 août 2008 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2008-70.
  - PJ. Fiche de renseignement ; liste et coordonnées des circonscriptions et des services de l'Inspection académique.
- Droit d'accueil à l'école en cas de grève → mode d'emploi → maires MEN, septembre 2008
- Questions/réponses sur le droit d'accueil pour les élèves des écoles primaires pendant le temps scolaire (septembre 2008) www.education.gouv.fr

Je vous remercie de votre collaboration.

Inspectrice de l'Education nationale,

Mme Annie COURTEAUX